

Déclaration sur les droits de l'homme, le 15 juillet 1989

En 1789 étaient solennellement proclamés les droits de l'homme et du citoyen. Voici à peine plus de quarante ans, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme; étendus et codifiés par la suite, ceux-ci sont à présent inscrits dans les Pactes sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la liberté, des principes de la démocratie et des droits de l'homme. Nous réaffirmons notre confiance dans l'état de droit qui respecte et protège, sans avoir recours à la crainte ou à la faveur, les droits et les libertés de chaque citoyen et qui fournit le cadre dans lequel l'esprit humain peut s'épanouir dans la liberté et la diversité.

Les droits de l'homme sont un sujet de préoccupation internationale légitime. Nous renouvelons notre engagement à encourager et à promouvoir le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'avenir qui se présente à nous est chargé de perspectives heureuses autant que de menaces; ceci nous impose de nous engager fermement à maintenir les règles internationales en matière de droits de l'homme et de confirmer notre volonté de les réaffirmer et de leur donner un nouveau développement.

Nous soulignons l'importance de la protection de la liberté de pensée, de conscience et de religion, et de la liberté d'opinion et d'expression, car sans ces libertés, les autres droits ne peuvent être pleinement réalisés.

Nous mettons aussi l'accent sur les respect de la primauté du droit et de la pluralité d'opinions, sans lesquels il ne peut y avoir ni gouvernement représentatif, ni démocratie.

Nous croyons de même à la liberté d'association dans une société pluraliste.

Nous affirmons que le droit de chaque individu à l'intégrité physique et à la dignité doit être garanti. Nous abhorrons et condamnons la torture sous toutes ses formes.

Nous croyons que tous les êtres humains doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Nous croyons que chaque individu a droit à l'égalité des chances ainsi qu'à la propriété, seul ou en association avec autrui. L'extrême pauvreté et l'exclusion sociale portent atteinte à la dignité de toute personne qui les subit. Ceux qui souffrent ou sont dans le besoin doivent pouvoir bénéficier de la solidarité.

Nous soulignons que les droits de l'enfant, des handicapés et des personnes âgées requièrent une protection spéciale.

Nous considérons que les découvertes des sciences de la vie, par exemple les progrès réalisés en matière de génétique et de transplantation d'organes, doivent être appliquées dans le respect de tous les droits de l'homme afin de contribuer à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Notre génération a l'obligation de veiller à ce que les générations futures reçoivent en héritage un environnement sain.

Nous réaffirmons notre conviction que ces droits et ces libertés ne peuvent être correctement préservés sans un état de droit, une justice impartiale et des institutions authentiquement démocratiques.

Déclaration sur la Chine, le 15 juillet 1989

Nous avons déjà condamné la violente répression exercée en Chine au mépris des droits de l'homme. Nous demandons instamment aux autorités chinoises de mettre un terme aux actions engagées contre ceux qui n'ont fait que revendiquer leurs droits légitimes à la démocratie et à la liberté.

Cette répression a amené chacun d'entre nous à prendre des mesures appropriées pour exprimer notre sentiment profond de condamnation, à suspendre les contacts bilatéraux ministériels et à haut niveau ainsi que le commerce des armes avec la Chine là où il existe. En outre, chacun de nous est convenu que, du fait des incertitudes économiques actuelles, l'examen de nouveaux prêts par la Banque mondiale serait ajourné. Nous avons également décidé de prolonger les séjours des étudiants chinois qui le souhaitent.

Nous attendons des autorités chinoises qu'elles instaurent les conditions qui permettront d'éviter leur isolement et de rétablir une coopération fondée sur une reprise du mouvement conduisant à la réforme politique et économique, et à l'ouverture.

Nous comprenons et partageons la grave préoccupation de la population de Hong-Kong à la suite de ces événements. Nous invitons le gouvernement de la République populaire de Chine à faire ce qui est nécessaire afin de restaurer la confiance à Hong-Kong. Nous reconnaissons que le soutien constant de la communauté internationale constituera un élément important pour le maintien de la confiance à Hong-Kong.